

Luxembourg, le 15 mars 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

« Parmi les projets inscrits dans la loi budgétaire figurent des travaux concernant l'internat du Lycée technique agricole et de l'École d'hôtellerie et de tourisme à Diekirch. Un coût prévisionnel de 10 millions d'euros est prévu à cet effet.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Infrastructures :

- *Monsieur le Ministre pourrait-il informer, le cas échéant, sur les travaux à réaliser au profit de cet internat ?*
- *Dans quel laps de temps ces travaux devraient-ils être mis en œuvre ?*
- *Quelle est la capacité d'accueil de l'internat géré dans l'intérêt du Lycée technique agricole et de l'École d'hôtellerie et de tourisme à Diekirch ? Devrait-elle être révisée à la hausse dans un avenir proche ?*
- *Quel(s) organe(s) est (sont) actuellement en charge de la gestion de cet internat ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER
Député



Réponse commune du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, à la question parlementaire n° 5930 du 15 mars 2022 de Monsieur le Député André Bauler.

Question 1 : Monsieur le Ministre pourrait-il informer, le cas échéant, sur les travaux à réaliser au profit de cet internat ?

Le projet inscrit dans la loi budgétaire concerne la nouvelle construction d'une structure « Jugendwunnen » sur le site actuel de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg (EHTL). Les 60 chambres planifiées seront exclusivement destinées aux élèves de l'EHTL.

Question 2 : Dans quel laps de temps ces travaux devraient-ils être mis en œuvre ?

Le projet se trouve actuellement en phase d'étude de faisabilité. Le début des travaux est prévu pour 2025, l'achèvement pour fin 2027 / début 2028.

Question 3 : Quelle est la capacité d'accueil de l'internat géré dans l'intérêt du Lycée technique agricole et de l'École d'hôtellerie et de tourisme à Diekirch ? Devrait-elle être révisée à la hausse dans un avenir proche ?

La structure « Jugendwunnen » disposera de 60 lits et sera destinée à pallier les besoins en logement de l'EHTL. L'accueil des élèves du Lycée technique agricole continuera à être assuré par l'internat Jos Schmit à Diekirch respectivement par l'internat Sainte-Anne à Ettelbruck.

L'offre globale en hébergement dans la Nordstad se verra ainsi revue à la hausse par rapport à l'offre actuelle.

Question 4 : Quel(s) organe(s) est (sont) actuellement en charge de la gestion de cet internat ?

Comme les spécificités de fonctionnement de l'EHTL requièrent une flexibilité adaptée aux besoins de l'apprentissage des formations en hospitalité qui est différente des internats traditionnels, la gestion de la structure « Jugendwunnen » sera assurée par l'EHTL elle-même.

Luxembourg, le 27 avril 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch